

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE MASHTEUIATSH
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC
SAINT-JEAN

représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA

représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 1 200 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 284 514 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 624 000 \$ pour le Canada.

ii) 576 000 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 147 947,28 \$ pour le Canada.

iv) 136 566,72 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

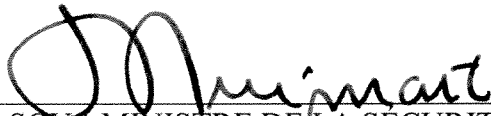
POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

25/03/2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LE SOUS-MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

19.03.2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

28 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	624 000 \$
Québec	576 000 \$
Total	1 200 000 \$
Coûts estimés	
Salaires et charges sociales	885 000 \$
Frais d'administrations	100 000 \$
Entretien et réparations bâties et équipements	50 000 \$
Entretien et exploitation du poste de police	30 000 \$
Communication	12 000 \$
Formation continue en milieu de travail et formation académique	55 500 \$
Assurances	10 000 \$
Services juridiques	5 000 \$
Honoraires professionnels et états financiers vérifiés	2 500 \$
Achat de véhicules	50 000 \$
Total	1 200 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	147 947, 28 \$
Québec	136 566,72 \$
Total	284 514 \$
Coûts estimés	
Formation	37 069,10 \$
Équipements	83 561,58 \$
Communication	78 990 \$
Véhicules	84 893,24 \$
Total	284 514 \$